

**ARRÊTÉ N°2020-153
NOMINATION****LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LILLE**

Vu les statuts de l'université de Lille ;
Vu le règlement intérieur de l'Université de Lille ;
Vu le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean-Christophe CAMART à la présidence de l'université de Lille en date du 15 décembre 2017.

Vu le règlement intérieur de la cellule d'écoute, de veille et d'information sur le harcèlement sexuel - CEVIHS - approuvé par le conseil d'administration de l'université de Lille en date du 14 mars 2019 ;
Vu l'arrêté n°2019-239 du 13 décembre 2019 désignant les membres de la CEVIHS,
Vu le compte rendu de la formation plénière de la CEVIHS en date du 29 janvier 2020.

ARRÊTE**Article 1 :**

Sur proposition de la formation plénière de la CEVIHS, Madame Nathalie COULON, enseignante-chercheur, et Madame Christine GRUSON, enseignante, sont nommées co-responsables de la CEVIHS jusqu'au 31 décembre 2023.

Article 2 :

Le présent arrêté est soumis à publicité sur le site internet de l'université de Lille.

Article 3 :

Le Directeur Général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Jean-Christophe CAMART

